

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-36

## DEVOLUTION DU MARCHE D'ETUDES POUR L'ELABORATION D'UN PROJET ECONOMIQUE DEPARTEMENTAL INTITULE « TARN ET GARONNE 2025 »

Lors du vote du budget primitif 2007, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a décidé de lancer une vaste étude prospective afin de préparer et d'organiser le Tarn-et-Garonne en 2025.

Pour conduire cette réflexion sur le département et son avenir, mais aussi consulter l'ensemble des Tarn-et-Garonnais, il a été choisi de faire appel à des prestataires externes qui puissent assister le Conseil Général dans cette démarche et réaliser le document final.

Lors du Budget Primitif 2007, l'assemblée départementale a fixé un calendrier en 4 phases d'une durée totale de 16 mois :

**Phase 1** : un état des lieux,

**Phase 2** : une réflexion prospective autour de la mise en place d'un groupe d'experts universitaires,

**Phase 3** : le sondage et la concertation,

**Phase 4** : définition du programme d'action « Tarn-et-Garonne 2025 »

Au final, le Conseil Général pourra mettre en oeuvre de nouvelles politiques répondant aux nouveaux besoins des populations, mais aussi adapter les dispositifs déjà existants. L'objectif final est de garantir un développement le plus équilibré et harmonieux du territoire départemental.

Il a donc été décidé de lancer un marché d'études, décomposé en deux lots :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Lot n° 1 :</b> | Etude prospective « Tarn et Garonne 2025 » dont le montant est estimé à 150 000 €HT. |
| <b>Lot n° 2 :</b> | Sondage, consultation des Tarn-et-Garonnais dont le montant est estimé à 40 000 €HT. |

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Marché de services conclu selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics,
- Marché conclu pour une durée de 16 mois partant de la notification pour un rendu définitif en juillet 2008.

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation, par la personne publique permettant à la Commission d'appel d'offres de dégager la proposition économiquement la plus avantageuse, sont les critères suivants :

**Lot n° 1 :**

- |  |   |
|--|---|
| - Qualité du groupe d'experts universitaires constitué | 4 |
| - Moyens humains et méthodologiques de l'étude         | 4 |
| - Prix   | 2 |

**Lot n° 2 :**

- |  |   |
|--|---|
| - Méthode de restitution                 | 3 |
| - Méthode d'application du questionnaire | 3 |
| - Prix                                   | 2 |
| - Tri croisé                             | 2 |

La commission d'appel d'offres, réunie le lundi 23 avril 2007, a examiné les offres déposées par les cabinets et les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres, jointes au présent rapport, la commission réunie le 23 Avril 2007, a décidé d'attribuer :

- **le lot n° 1** à la société CRP Consulting pour un montant de 124 100 € HT. En effet, la proposition de ce prestataire offre une qualité de services ainsi que des garanties en matière de méthodologie de réalisation de l'étude tout en proposant un prix adapté.

- **le lot n° 2** à la société IPSOS Public Affairs pour un montant de 33 000 € HT. Ce prestataire répond de manière satisfaisante au cahier des charges tant en terme de méthodologie d'analyse (tris croisés), que de méthode de restitution du sondage (note de synthèse, tableau, présentation orale des résultats... ) pour un prix et des délais de réalisation d'un bon rapport.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- le marché d'études « Tarn-et-Garonne 2025 » (lot n° 1) et à intervenir avec la société CRP Consulting (31) pour **124 100 € HT** soit 148 423 €TTC,

- le marché de sondage et de consultation des Tarn-et-Garonnais (lot n° 2) et à intervenir avec la société IPSOS Public Affairs (75) pour **33 000 € HT** soit 39468 €TTC,

- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 mai 2007**

CP 07/05-36

**DEVOLUTION DU MARCHE D'ETUDES POUR  
L'ELABORATION D'UN PROJET ECONOMIQUE  
DEPARTEMENTAL INTITULE  
« TARN ET GARONNE 2025 »**

—

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 2 mars 2007 décidant de lancer une vaste étude prospective afin de préparer et d'organiser le Tarn-et-Garonne en 2025,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 23 avril 2007,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

- le marché d'études « Tarn-et-Garonne 2025 » (lot n° 1) à intervenir avec la société CRP Consulting (31) pour 124 100 €HT soit 148 423 €TTC,

- le marché de sondage et de consultation des Tarn-et-Garonnais (lot n° 2) à intervenir avec la société IPSOS Public Affairs (75) pour 33 000 €HT soit 39468 €TTC,

- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,